

Règlement de la Finale du Challenge Carnassiers de Saône-et-Loire 2023 - Binôme en bateaux



Date : Dimanche 12 novembre 2023

Lieu : La Saône d'Ormes à Tournus (Solution de replis en cas de forte crue : Lac de Montaubry)

Parcours de pêche : du Barrage et écluse d'Ormes aux lignes électriques 500 m en aval du Pont de la D975 de Tournus à Lacrost.

Organisation : Fédération de pêche de Saône-et-Loire, AAPPMA de Tournus et d'Ormes.

Horaires :

- 6h30 : Réception des participants,
- 6h00 – 7h10 : Mise à l'eau des bateaux,
- 7h10 : Briefing au stand (obligatoire),
- 7h30 : Début du Challenge,
- 14h55 : Rassemblement vers point de rendez-vous,
- 15h00 : Fin du Challenge,
- 16h30 : Remise des Prix.

1/ Equipement et embarcations :

- Equipe de 2 pêcheurs par bateau,
- Utilisation de moteur thermique et électrique autorisé
- Sondeur autorisé,
- Armement de sécurité obligatoire suivant la réglementation : gaffe, extincteur, gilet de sauvetage homologué obligatoire pour chaque pêcheur,
- Chaque embarcation doit être aux normes de la réglementation en vigueur et les participants avoir une assurance responsabilité civile,
- Chaque embarcation doit posséder un moyen de conservation des poissons vivants dans l'attente de leurs homologations.

2/ Mode de pêche :

- La pêche se pratique en no-kill,
- Une seule canne pourra être utilisée pendant l'action de pêche ; toutefois, d'autres cannes pourront être prêtes à l'emploi dans l'embarcation (maintenues hors de l'eau),
- Seuls les leurres artificiels sont autorisés (suivant la réglementation),
- Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts,
- Utilisation d'une épuisette pour sortir les poissons, tout en respectant au maximum ceux-ci,
- Pince à poisson et gaffe interdits,
- Téléphone portable sur chaque embarcation pour joindre les commissaires (prises ou avaries).

3/ Poissons pris en compte (taille minimale) :

<u>Espèces</u>	<u>Taille minimale (cm)</u>	<u>Maximum de prises</u>	<u>Coefficient</u>
Brochet	60	5	1
Sandre	50	5	1
Perche	20	5	1
Black-bass	30	5	1
Silure	100	2	0.5
Chevesne	30	3	1
Aspe	30	3	1

- La longueur des captures s'effectue en millimètre,
- Calcul des points : 1 mm = 1 point,
- Bonus de 3 espèces : 500 points
- La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la nageoire caudale allongée dans l'axe du corps,
- Pour le silure, la longueur sera multipliée par un coefficient de 0,5 (Exemple : un silure de 1400 mm = 700 points),
- Les poissons seront remis à l'eau vivants (obligatoire pour valider ceux-ci),
- Une fois la mesure effectuée par les commissaires et validée par les compétiteurs (signature), celle-ci ne pourra plus être contestée,
- Tout poisson devra être homologué avant la fin du challenge, après 15h ce dernier ne sera pas pris en compte sans déclaration au préalable à un commissaire.
- Le gagnant sera l'équipage ayant le plus grand nombre de points,
- En cas d'égalité, l'équipage ayant le moins de poissons sera déclaré vainqueur.

4/ Dispositions générales :

- Chaque participant doit être en possession d'une carte de pêche en cours de validité (La Saône appartient au Domaine Public),
- Vitesse de navigation : respect de la réglementation en vigueur (Le non-respect de cette mesure entraine une disqualification de l'équipage).
- En participant au Challenge, les concurrents acceptent sans conditions l'utilisation des droits d'image pour la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire ainsi que l'AAPPMA d'Ormes et de Tournus, sur l'ensemble de ses moyens de communications (de l'accueil à la remise des prix),
- En cas d'incident ou d'accident, les compétiteurs devront informer au plus tôt l'organisation,
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter la manifestation si la sécurité des compétiteurs et commissaires n'était plus assurée. Le classement se ferait alors sur les prises déjà enregistrées,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident,

- Les pêcheurs devront se situer à moins de 500 mètres du lieu de rendez-vous à 5 min de la fin de l'épreuve.
- Interdiction de pêche : Les participants s'engagent à ne pas pêcher sur le site de la compétition 7 jours avant la date de celle-ci, soit à compter du 5 novembre 2023.
- Le non-respect du règlement entraînera la disqualification immédiate.

5/ Récompenses :

- 1^{er} équipage : Séjour de pêche d'une semaine en Estrémadure (Espagne),
- 2^{ème} équipage : Séjour pêche d'une semaine dans le Cantal,
-
- 3^{ème} équipage : Séjour pêche de 3 jours et 2 nuitées aux choix (Bourgogne, Allier, Cantal, Corrèze, Limouzin, Haute-Marne),
- 4-24^{ème} : lot de consolation.

Lieu de rendez-vous / mise à l'eau / parking

